



## TSO Giat-Nexter

### Compte Rendu réunion tripartite

### Organisations syndicales - DRH/DGA - DRH/Giat

Suite à l'insistance de la CGT lors de la Commission Paritaire Nationale des TSO du 15 juin 2010, une réunion tripartite entre, les organisations syndicales représentatives des TSO au sein de Giat-Nexter, la DRH/DGA et la DRH Giat-Nexter s'est tenue au ministère de la défense le 22 juillet 2010 sur les problématiques relatives :

- ❖ A l'attribution des échelons au choix suite au changement de date de nomination.
- ❖ A la qualité/contenu du dialogue social préparatoire aux commissions d'avancement, notamment méthode/formalisation d'appréciation de la " *manière* " de servir des agents par leurs hiérarchiques.
- ❖ Aux conditions d'avancement pour accéder en T6.

#### **En introduction à cette réunion, les représentants CGT se sont insurgés contre l'annonce de la part de la DRH/Ministère de la Défense de la suspension des décrets salariaux.**

De cette réunion il ressort que les arguments de la CGT ont été reconnus puisque finalement, la proposition de la CGT a été actée. Tous les TSO nommés à l'échelon supérieur à l'ancienneté en juillet 2010 verront leur situation réexaminer à l'automne 2010 lors d'une nouvelle commission d'avancement afin d'étudier la possibilité de les promouvoir au choix à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette mesure permettra d'apurer les situations issues depuis 2003 de la non-application unilatérale de la réglementation TSO de l'époque part Giat-Nexter. Durant cette réunion, l'administration centrale a reconnu que cette décision unilatérale avait pénalisé les TSO par une date de nomination au choix en juillet et que suite à l'application (depuis 2008) de la nouvelle réglementation TSO (qui stipule que les dates de nominations au choix sont impérativement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année), les TSO de Giat-Nexter étaient systématiquement pénalisés de 6 mois à chaque prise d'échelon. Ce que la DRH/Giat a du aussi reconnaître.

En préparation de cette nouvelle commission d'avancement, les managers de chaque TSO concerné seront intégrés à ces propositions d'avancement.

Concernant le dialogue social : La non-communication des éléments relatifs à la manière de servir des personnels, a annihilé toutes possibilités de réel dialogue social lors de la commission d'avancement 2010.

En principe, pour 2011, une harmonisation des fiches d'appréciation de la manière de servir des agents devrait être finalisée et enfin communiquée à tous les membres de la commission d'avancement, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'avancement des TSO en T6, la CGT a rappelé qu'il est urgent d'ouvrir de nouveaux postes au-delà de T5Bis afin de ne pas préparer un goulot d'étranglement qui bloquerait rapidement le déroulement de carrière des TSO de Giat-Nexter.

Cette problématique particulière s'inscrit dans le débat général sur l'avancement des TSO dans les plus hautes catégories, comme l'a rappelé l'administration indiquant que ce serait à l'ordre du jour de la CPN de fin 2010.

La CGT a rappelé et fait valoir que le droit à un déroulement de carrière dans les plus hautes catégories ne pouvait être conditionné à des fonctions non réglementaires comme l'encadrement managérial.

En effet la réglementation n'évoque que la seule possibilité d'un encadrement technique et ce à partir de T5bis, donc Giat-Nexter ne peut s'en affranchir.

#### **Une fois de plus, la véracité des propos et l'opiniâtreté des représentants CGT des personnels ont permis de rétablir les salariés dans leurs droits.**

Montreuil le 22 juillet 2010

Délégation CGT : François LEPAIN (Giat-Nexter - Bourges), Alain LE CORNEC (Fédération)